

Envoyé en préfecture le 15/11/2023 Recu en préfecture le 15/11/2023

Publié le EPUBLIQUE FRANÇAISE

ID: 988-200013092-20231115-29_2023-DE

Proulnce Sud

Extrait du registre des délibérations

L'an deux mil vingt-trois, le dix novembre

Le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Pascal VITTORI, Maire de la commune

Nombre de membres en exercice: 23

Date de la convocation : 02 novembre 2023

<u>Présents</u>: M. Karlheinz CREUGNET, Mme Valentine TOFILI, M. Henri POIROI, Mme Josiane LECHANTEUR, Mme Fabienne SANTACROCE, M. Yannick ROLLAND, Mme Brigitte CLARISSE, Mme Marielle AUVRAY, M. Jean-Michel LAVAL, Mme Odette GEORGET, M. Jacques CHETAH, Mme Carine THEVEDIN, M. Hervé KIKI, M. Philippe LEMAITRE, M. Roger THEVEDIN.

Absents excusés et représentés :

Mme Valérie TRAHAN a donné procuration à M. Pascal VITTORI M. David CARNICELLI a donné procuration à M. Karlheinz CREUGNET M. Richard OLLIVIER a donné procuration à M. Hervé KIKI Mmc Aude LEGRAS a donné procuration Mme Odette GEORGET

Absents excusés: Sandrine LODS

Absents: M. Jérôme SIRET, Mme Sonia MAHOSSEM.

ADOPTION:

- CONTRE:
- ABSTENTION:
- POUR: 20

Délibération n° 73/2023

Objet : Autorisation de signature du marché de travaux pour le renforcement du talus de Kouergoa

- \mathbf{Vu} la loi n° 77/744 du 8 juillet 1977 modifiant le régime communal dans le territoire de la Nouvelle-Calédonie et Dépendances ;
- **Vu** la loi n° 90-1247 du 29 décembre 1990 portant suppression de la tutelle administrative et financière sur les communes de Nouvelle-Calédonie et dispositions diverses relatives à ce territoire ;
- Vu la loi organique n° 99/209 du 19 Mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie :
- Vu la loi n° 99/210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie;
- **Vu** la circulaire n° 22-016340-D du 13 septembre 2022 relative à l'élaboration de la programmation du Fonds exceptionnel d'investissement pour 2023 ;
- **Vu** la délibération 65/2022 du 4 novembre 2022 autorisant le lancement de la procédure d'appel d'offres pour la remise en état de la route de Kouergoa ;
- Vu la demande de financement présentée par la commune de Boulouparis, en date du 16 décembre 2022 :
- Vu la décision du Ministre des Outre-mer en date du 5 avril 2023 ;
- **Vu** la délibération n°34/2023 du 9 juin 2023 concernant l'autorisation de signature d'une convention de financement par l'Etat des travaux de sécurisation du talus de Kouergoa :

Mairie de Boulouparis - 76 Voie urbaine 18 - 98812 Boulouparis - Nouvelle-Calédonie



Envoyé en préfecture le 15/11/2023 Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le BLIQUE FRANÇAISE

ID: 988-200013092-20231115-29_2023-DE

Province Sud

Exposé des motifs:

Considérant la volonté de l'équipe municipale de sécuriser le réseau de voirie communal, et notamment la route de Kouergoa fragilisée par plusieurs phénomènes climatiques en 2021 et 2022, la commune a sollicité l'Etat pour un accompagnement financier du projet de sécurisation du talus de Kouergoa. En 2022, la commune a obtenu 3 600 000 francs CFP de financement dans le cadre du fonds de secours outre-mer et 19 898 091 francs CFP dans le cadre du FEI (Fonds Exceptionnel d'Investissement) 2023.

Sur proposition du maire, le conseil municipal après en avoir délibéré,

DECIDE:

Article 1:

D'habiliter le maire à signer le marché de travaux du renforcement du talus de Kouergoa avec l'entreprise retenue par la commission d'attribution d'appel d'offres et ses avenants, le cas échéant, dans la limite de 20% de majoration du montant du marché initial.

Article 2:

Le montant maximal du marché est fixé à la somme de trente-cinq-millions (35 000 000) francs CFP TTC, hors revalorisations éventuelles.

Article 3:

La dépense est imputable au budget communal de l'exercice 2023 - chapitre 21 : immobilisations corporelles.

Article 4:

Le maire et le trésorier de la province Sud sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et affichée à la porte de la mairie.

Le maire	I ^{cr} adjoint	2 ^{ème} adjointe	4 ^{ème} adjointe
Pascal-VITTORI.	Karlheinz CREUGNET	Valérie TRAHAN	Valentine TOFILI
	Leuguda		
5ème adjoint	^{6ème} afijointe	Conseillère municipale 0	Gonseiller municipal
Henri POIROI	Josiano LECHANTEUR	Fabienne SANTACROED	Yannick ROLLAND
taly,	Mar.	J. Julie	Tollal yr
Conseillère municipale	Conseither municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Brigitte CLARISSE	David CARNICELLI	Marielle AUVRAY	Jean-Michel LAVAL
Jours		Adjust	June >



Envoyé en préfecture le 15/11/2023 Reçu en préfecture le 15/11/2023

Publié le Properque Française

ID: 988-200013092-20231115-29_2023-DE

Province Sud

Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal
Odette GEORGET	Jacques CHETAH	Carine THEVEDIN	Richard OLLIVIER
Dayet		AN E	
Conseillère municipale	Conseiller municipal	Conseiller municipal	Conseillère municipale
Aude LEGRAS	Herve KIKI	3 Jérôme SIRET	Sandrine LODS
Conseiller municipal	Conseillère municipale	Conseiller municipal	
Philippe LEMAITRE	Sonia MAHOSSEM	Roger THEVEDIN	
Visa ¢ertification caractère	exécutoire de la présente délibé	ration en vertu de sa transn	nission à la SAS le//

Pascak VITTORI